

Le Conseil Constitutionnel confirme l'illégalité des coupures d'eau

Dossier de la rédaction de H2o
June 2015

Le Conseil constitutionnel a rendu sa décision dans le cadre de la QPC (Question Prioritaire de Constitutionnalité) déposée par la SAUR relative à l'interdiction de l'interruption de la distribution d'eau dans les résidences principales pour non-paiement des factures. Le verdict est sans appel : l'interdiction des coupures d'eau est bien conforme à la Constitution.

La haute juridiction a considéré que la loi Brottes n° 2013-312 ne contredisait pas la liberté d'entreprendre, la liberté contractuelle, le principe d'égalité devant la loi ou encore le principe d'égalité devant les charges publiques. La loi Brottes est ainsi confirmée et doit être appliquée.

Cette décision est l'aboutissement d'un long combat pour le respect de la loi et de la dignité des plus démunis. Après de nombreuses jurisprudences de tribunaux d'instance et de grande instance (Soissons, Bourges, Valenciennes, Thionville, Lyon, Gonesse), le Conseil constitutionnel ancre le droit à l'eau pour tous dans le droit français. Cette avancée en appelle d'autres et notamment la pleine reconnaissance du droit à l'eau et à l'assainissement qui fera l'objet d'une proposition de loi dans les prochains mois.

Le service public de l'eau sort renforcé du combat mené par France Libertés et la Coordination Eau Île-de-France. Les deux ONG rappellent :

-

l'ensemble des distributeurs à stopper la pratique illégale et inhumaine des coupures d'eau et à rétablir l'alimentation à tous les foyers actuellement dans cette situation ;

-

les autorités locales responsables de la mise en œuvre du service public à exercer leurs prérogatives et, en priorité, la protection des plus démunis pour l'accès à l'eau.

France

Libert s et la Coordination Eau  le-de-France resteront vigilants quant   l'application de la loi et poursuivront leur action pour prot ger les plus d munis.

D cision du Conseil constitutionnel  - n  2015-470 QPC du 29-05-2015

Pour rappel :

Audience du 19 mai 2015 (vid o) - Conseil constitutionnel

France Libert s - Coordination Eau  le-de-France 